

PLAN DE REPRISE DE L'ACTIVITE SUR SITE du Lycée Français de Valence

--- mise à jour du vendredi 10 septembre 2021 ---

Procédure d'application du protocole sanitaire afin d'assurer la reprise sur site des activités d'enseignements et d'accueil du public

Références :

- PROTOCOLE SANITAIRE (Education Nationale) – Guide sanitaire rentrée scolaire dans le contexte Covid-19
- PROTOCOLE DE PROTECTION ET PRÉVENTION FACE A LA TRANSMISSION ET CONTAGION DU SARS-COV-2 POUR LES ETABLISSEMENTS EDUCATIFS DE LA COMUNIDAD VALENCIANA, ANNÉE SCOLAIRE 2021-2022, mis à jour le 20 juillet 2021 (document révisé en permanence en fonction de la situation épidémiologique et l'évolution de la vaccination des élèves)

Instances et réunions :

- Réunion préparatoire avec l'équipe de direction : 31 août 2021 (présentiel)
- CHS du 02 septembre 2021 (distanciel)

1. Préalable :

L'objectif visé pour l'année scolaire 2021-2022 est que tous les élèves du lycée tous niveaux confondus assistent aux cours en présentiel.

Le protocole est constitué d'une présentation des principes généraux et de fiches récapitulant les prescriptions et les modalités de contrôle autour des thématiques suivantes :

- Accueil des élèves
- Aménagement des salles de classe
- Gestion de la circulation des élèves
- Activités sportives et culturelles
- Récréation
- Nettoyage/désinfection des locaux
- Dimensionnement et équipement des sanitaires
- Gestion de la demi-pension
- Enseignements spécifiques : musique, arts appliqués, théâtre, sciences, ateliers, plateaux techniques...

Enfin, il présente les actions à conduire dans les deux situations suivantes :

- Cas possibles de covid-19 au sein de l'établissement scolaire.
- Cas avérés de covid-19 au sein de l'établissement scolaire.

Il repose sur cinq principes généraux :

- Information de la communauté éducative sur le SRAS-CoV-2 et COVID-19
- Limitation ou contrôle des contacts interpersonnels. La limitation des contacts physiques est maintenue en :
 - Permettant une distance interpersonnelle de 1.5m ;
 - Utilisant un masque hygiénique ou chirurgical, à l'exception des activités physiques et sportives,
 - Et/ou en formant des groupes de vie stables.
- L'application des gestes barrières.
- L'assurance d'un nettoyage et d'une désinfection des locaux et matériels.
- La communication, l'information et la formation.

Les parents d'élèves jouent un rôle essentiel dans le retour de leurs enfants dans l'établissement scolaire. Ils s'engagent, notamment, à ne pas mettre leurs enfants au lycée en cas d'apparition de symptômes évoquant un Covid-19 chez l'élève ou dans sa famille. Les parents sont invités à prendre la température de leur enfant avant le départ pour l'établissement. En cas de symptôme ou de fièvre (37,5°C ou plus), l'enfant ne doit pas se rendre à l'établissement.

Les personnels procèdent de la même manière.

Les infirmières de l'établissement apportent expertise et conseils aux équipes concernant l'hygiène, les gestes recommandés et la survenue éventuelle de cas de Covid-19.

2. Maintien de la distanciation physique

De façon générale la distance interpersonnelle d'au **moins 1,5 mètres lors des interactions** entre les personnes adultes de l'établissement se maintient ainsi que le port du masque indépendamment de la distance.

Les élèves devront d'une façon générale maintenir une distance interpersonnelle d'au moins 1,5 mètres lorsqu'ils se déplacent dans l'établissement ou bien lorsqu'ils se trouvent à l'extérieur des salles.

A l'intérieur des salles l'organisation des élèves diffèrera en fonction de leur niveau et de la situation de transmission dans la communauté valencienne recueillie sur le tableau suivant

Étape éducative	Scénarios dans les établissements scolaires ¹	
	Nouvelle normalité ² et niveau d'alerte 1 et 2	Niveau d'alerte 3 et 4
TPS-PS-MS-GS 3-6 ans	Classes bulles	
CP-CE1-CE2-CM1-CM2-6e	Classes bulles	
5ème et 4ème	Distance de 1,2 m	Distance de 1,5m
3ème et 2nde	Distance de 1,2 m	Distance minimale de 1,5 m et /ou cours en plein air. Exceptionnellement: semi-présentiel
1ère et Terminale		

1. en fonction des niveaux d'alerte, différents scénarios seront mis en place selon les indicateurs de situation épidémiologique (cf. document [Actuaciones de respuesta coordinada para el control de la transmisión de COVID-19](#)). L'indication de changement de scénario sera établi par l'autorité sanitaire de la Comunitat pour chaque «Zona Básica de Salud», et ce changement sera maintenu pendant deux semaines jusqu'à une nouvelle évaluation.

2. Dans la situation de Nouvelle Normalité l'interaction entre les groupes d'un même niveau sera autorisée, surtout lors des activités en plein air. La capacité maximale des classes sera de conformité avec les ratios établis dans le règlement d'application <https://www.boe.es/eli/es/rd/2010/02/12/132> https://sede.educacion.gob.es/publivera/descarga.action?f_codlgo_aqc=21736. Les scénarios seront révisés tout au long du premier trimestre de l'année scolaire et en fonction du niveau de l'évolution de la stratégie de vaccination.

Limitation de contacts par étape éducative

Maternelle et Primaire

Dans le scénario de nouvelle normalité, l'interaction entre les groupes d'un même niveau est permise surtout pendant les activités en plein air (récréations, activités sportives, projets...). La limitation des contacts se voit ainsi flexibilisée, mais on maintient la limitation d'autres interactions, tant que le scénario est celui de coexistence avec le SARS-CoV-2, et non de normalité complète (nouvelle normalité).

Collège et lycée

Étant donné que pour cette tranche d'âge il est moins faisable d'organiser des groupes de cohabitation stable à cause des matières optionnelles et de la nécessité d'enseignants spécialisés par matières, il est décidé de maintenir la distance interpersonnelle de 1,2 mètres dans le scénario d'une transmission faible pour assurer les cours totalement en présentiel, sans aucun type d'alternance.

3. Application des gestes barrières

Les gestes barrières rappelés dans le présent plan, doivent être appliqués en permanence, partout, et par tout le monde. Ce sont les mesures de prévention individuelles les plus efficaces, à l'heure actuelle, contre la propagation du virus.

3.1. Le lavage des mains :

Le lavage des mains est essentiel. Il consiste à laver à l'eau et au savon toutes les parties des mains et poignets pendant au moins 30 secondes, avec un séchage soigneux, si possible en utilisant une serviette en papier jetable, ou à défaut à l'air libre. Les serviettes à usage collectif sont à proscrire. À défaut, l'utilisation d'une solution hydroalcoolique peut être envisagée.

Le lavage des mains doit être réalisé, a minima :

- À l'arrivée dans l'établissement.
- Avant d'entrer en classe, notamment après les récréations.
- Avant et après chaque repas.
- Avant d'aller aux toilettes et après y être allé.
- Après s'être mouché, avoir toussé, avoir éternué.
- Le soir avant de rentrer chez soi et dès l'arrivée au domicile.

Le transfert d'objets ou de matériel entre le domicile et l'école doit être limité au strict nécessaire.

Le respect des gestes barrières en milieu scolaire fait l'objet d'une sensibilisation, d'une surveillance et d'une approche pédagogique adaptée au niveau scolaire des élèves ainsi qu'à ses éventuels besoins éducatifs particuliers. La sensibilisation et l'implication des parents sont également prépondérantes pour garantir l'application permanente de ces règles.

Le matériel mis à disposition :

Pour toute la communauté éducative :

- Du savon dans les toilettes qui seront désinfectées plusieurs fois par jour.
- Du gel hydro alcoolique (présence de distributeur à l'entrée du lycée, à l'entrée des bâtiments, dans les couloirs)

Pour les enseignants ou tous personnels assurant la prise en charge d'élèves dans une salle de classe :

- Du gel hydro alcoolique sous forme de flacon pompe remis à chaque enseignant qui devra se rendre dans une salle de classe.
- Des lingettes désinfectantes (virucide et bactéricide) remises à chaque enseignant ou personnel qui devra se rendre dans une salle de classe.

3.2. Le port du masque :

Pour les personnels :

La réglementation prise pour faire face à l'épidémie de Covid-19 rend obligatoire le port d'un masque « grand public » en présence d'élèves et dans toutes les situations où le respect des règles de distanciation n'est pas garanti. C'est notamment le cas dans les salles de classe, pendant la circulation au sein de l'établissement, ou encore pendant la récréation. Il est recommandé dans toutes les autres situations. Le lycée met à disposition des personnels des masques dits grand public.

Pour les élèves :

Le port du masque « grand public » est obligatoire, à partir de 6 ans, dans toutes les situations où le respect des règles de distanciation n'est pas garanti. Il appartiendra aux parents de fournir des masques à leurs enfants.



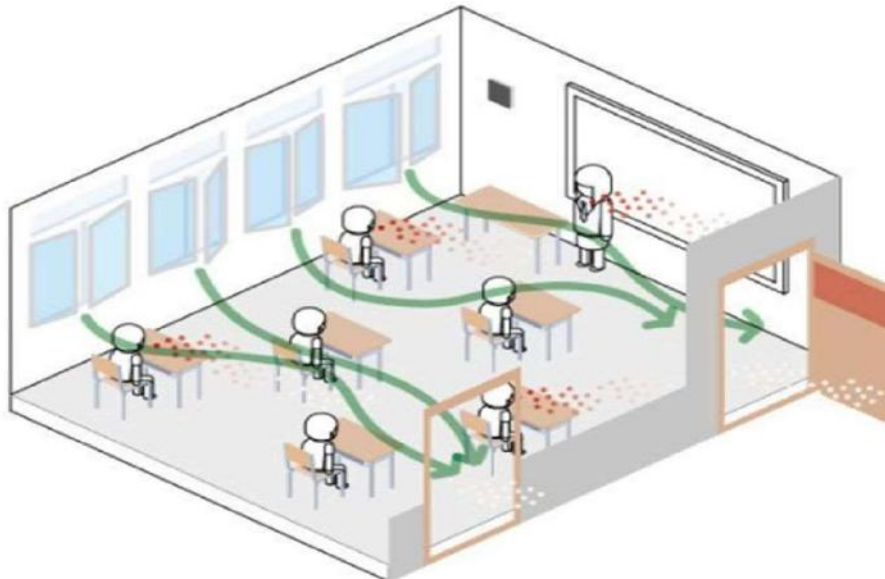
L'avis du médecin référent déterminera les conditions du port du masque pour les élèves présentant des pathologies.

En outre, des masques de type FFP1 (chirurgicaux) seront disponibles au lycée pour équiper les élèves ou personnels qui présenteraient des symptômes (qui seront dès lors immédiatement isolés).

Le port de masque à valve est interdit.

3.3. La ventilation des classes et autres locaux :

L'aération naturelle et transversale est recommandée, si possible de façon permanente, avec l'ouverture des portes et / ou des fenêtres situées les unes en face des autres ou au moins sur des côtés différents de la salle, afin de favoriser la circulation de l'air et de garantir un balayage efficace dans tout l'espace. Il est fortement conseillé de répartir les points d'ouverture des portes et fenêtres que de concentrer l'ouverture en un seul point. L'aération des locaux est fréquemment réalisée et dure au moins 15 minutes à chaque fois. Les salles de classe et autres locaux occupés pendant la journée sont aérés le matin avant l'arrivée des élèves, pendant chaque récréation, au moment du déjeuner et le soir pendant le nettoyage des locaux. Pour les locaux équipés d'une ventilation mécanique, son bon fonctionnement est contrôlé. La ventilation des locaux, salles de classe, CDI, salle des professeurs doit être faite par le personnel l'utilisant au moment de quitter la salle.



SCHEMA : ventilation croisée (ventilation recommandée selon la configuration des salles)

4. Limitation du brassage des élèves et gestion des circulations

Afin de limiter au maximum les points de contact, les portes suivantes seront maintenues ouvertes toute la journée :

- ✓ Portes extérieures du rez-de-chaussée.
- ✓ Portes d'accès aux locaux sanitaires.
- ✓ Portes des escaliers de bout de couloir.
- ✓ Portes d'accès au réfectoire.

Le lycée va veiller à limiter au maximum la circulation des élèves selon une organisation avec des salles de classe attribuées dans la mesure du possible hors salle spécifique type laboratoire, salle informatique. Un sens de circulation est indiqué au sol et sur les murs.

Les points ci-après appellent une attention particulière :

- Les interours et la circulation hors temps de classe dans les bâtiments : les déplacements des élèves devront être limités au strict nécessaire. Sera ainsi privilégié le déplacement des professeurs plutôt que celui des élèves (en dehors des salles spécialisées).
- Durant les récréations seront respectées les recommandations relatives à la distanciation et aux gestes barrière.

5. Nettoyage et désinfection des locaux

Le nettoyage et la désinfection des locaux et des équipements sont une composante essentielle de la lutte contre la propagation du virus.

Il est important de distinguer le nettoyage simple du nettoyage approfondi comprenant une désinfection des locaux et du matériel permettant de supprimer les virus, notamment au niveau des zones de contact par les mains.

Si un local est resté fermé depuis au moins cinq jours, la probabilité que le virus soit présent sur les surfaces est quasi nulle et aucune mesure spécifique de désinfection n'est nécessaire. Un nettoyage de remise en propreté selon le protocole habituel est suffisant.

Si un local a été fréquenté dans les cinq derniers jours, même partiellement, par précaution, un nettoyage renforcé doit avoir lieu mettant en œuvre des mesures spécifiques de désinfection (utilisation de produit virucide).

Consigne particulière :

Chaque agent devra procéder régulièrement à la désinfection de son poste de travail (plus particulièrement en début et en fin de ½ journée) avec le matériel individuel mis à disposition. Il en est de même lorsqu'un agent utilisera des matériels en utilisation partagée (exemple : photocopieur).

6. Formation, information et communication

L'établissement établit un plan de communication détaillé pour informer et impliquer les élèves, leurs parents et les membres du personnel dans la limitation de la propagation du virus. L'infirmière du lycée apporte son appui à ces actions de formation.

6.1. Les personnels :

Le personnel de direction, les professeurs ainsi que tous les autres personnels sont formés aux gestes barrières, aux règles de distanciation physique et au port du masque pour eux-mêmes et pour les élèves dont ils ont la charge le cas échéant. Cette formation doit être adaptée à l'âge des élèves pris en charge et réalisée dès les premiers jours. Les infirmières apportent leur appui à ces actions de formation.

- Les personnels qui présentent à la maison des symptômes (toux, fièvre - plus de 37,5 ° C -, difficulté à respirer, etc.) qui pourraient être associés au COVID-19 ne peuvent pas se rendre sur leur lieu de travail. Dans ce cas, ils devront contacter le numéro de téléphone COVID-19 (900 300 555) et le centre de santé (indiqué sur la carte SIP) qui lui appartient.
Ils pourront également demander une consultation via un rendez-vous Web <http://coronavirusautotest.san.gva.es/cita-coronavirus-registro-va.html> .
Vous ne devez pas vous rendre au centre éducatif tant que le professionnel de santé de référence n'a pas confirmé l'absence de risque pour la personne elle-même et le reste des élèves.
Les personnes isolées à domicile en raison d'un diagnostic de COVID-19 ou mises en quarantaine à domicile en raison d'un contact étroit avec une personne présentant des symptômes ou ayant reçu un diagnostic de COVID-19 ne pourront pas non plus rejoindre leur emploi.
- le personnel appartenant aux groupes définis par le ministère de la Santé, à tout moment, comme groupes vulnérables pour Covid-19 (personnes atteintes de maladies cardiovasculaires, y compris l'hypertension, les maladies pulmonaires, diabète, insuffisance rénale chronique, immunosuppression, cancer en phase de traitement actif, hépatopathie chronique sévère, obésité morbide, grossesse et personnes de plus de 60 ans) peuvent reprendre le travail tant que leur état clinique le permet, en maintenant les mesures de protection rigoureuse, sauf indication médicale de ne pas travailler. En cas de doute, ces personnels pourront demander que le lycée prenne

l'attache du Service de Prévention des Risques Professionnels afin d'évaluer leurs situations cliniques et d'émettre un avis sur la présence au travail.

6.2. Les parents :

Ils sont informés clairement à travers ce protocole (liste non exhaustive à compléter selon les conditions d'organisation) :

- des conditions de fonctionnement de l'établissement et de l'évolution des mesures prises ;
- de leur rôle dans le respect des gestes barrières (explication à leur enfant, fourniture de mouchoirs en papier jetables, utilisation des poubelles, etc.) ;
- de la surveillance d'éventuels symptômes chez leur enfant avant qu'il ne parte au lycée (la température doit être inférieure à 37.5°C) ;
- Si des symptômes apparaissent à la maison (toux, fièvre - plus de 37,5 ° C -, difficulté à respirer, etc.) pouvant être associés au COVID-19. Dans ce cas, vous devez contacter le numéro de téléphone COVID-19 (900 300 555) et le centre de santé (indiqué sur la carte SIP) qui vous appartient. Vous pouvez également demander une consultation via un rendez-vous Web <http://coronavirusautotest.san.gva.es/cita-coronavirus-registro-va.html> .
- de la nécessité de déclarer au lycée la survenue d'un cas confirmé au sein du foyer en précisant si c'est l'élève qui est concerné ;
- des moyens mis en œuvre en cas d'apparition de symptômes chez un élève ou un personnel ;
- de la procédure lors de la survenue d'un cas, qu'il concerne son enfant ou un autre élève ;
- des points et horaires d'accueil et de sortie des élèves ;
- des horaires à respecter pour éviter les rassemblements aux temps d'accueil et de sortie ;
- de l'organisation de la demi-pension.

6.3. Les élèves :

Les élèves ont bénéficié d'une information pratique sur les gestes barrières dont l'hygiène des mains, le port du masque ainsi que d'une explication concernant l'actualisation des différentes mesures.

Celle-ci est adaptée à l'âge des élèves. Une attention particulière doit être apportée aux élèves en situation de handicap pour leur permettre, en fonction de leur âge, de réaliser les gestes barrières et de distanciation par une pédagogie, des supports ou, le cas échéant, un accompagnement adapté.

L'éducation à l'hygiène et à la santé fait l'objet d'une attention particulière dans le cadre des cours. A noter notamment, que les élèves pour s'hydrater devront privilégier d'avoir sur eux une gourde personnelle.

Annexes

1. Plan de circulation
(Voir fichier annexé)
2. Fiche thématique :
 - 2.1. Accès et circulation dans l'établissement
 - 2.2. Mise en œuvre des emplois du temps selon les niveaux de classes
 - Primaire
 - Collège et Lycée
 - 2.3. Sécurité et nettoyage des locaux
 - 2.4. Accès Demi-Pension
 - 2.5. Accès Infirmerie
 - 2.6. Accès CDI
 - 2.7. Sanitaires
 - 2.8. Cas probable ou cas avéré à la COVID-19
 - Consignes
 - Schéma « Que faire en cas de suspicion ou cas avéré ? »
 - 2.9. Continuité pédagogique
 - Plan pour l'enseignement à distance pour l'école élémentaire
 - Plan pour l'enseignement à distance pour le secondaire

Fiche thématique : Accès et circulation dans l'établissement

Accès à l'établissement

- En règle générale, une distance interpersonnelle d'au moins 1,5 mètre sera maintenue dans les interactions entre les membres de la communauté scolaire sur tout le site.
- Afin de limiter les contacts, le transport actif (à pied ou à vélo) vers le lycée est recommandé.
- L'accès des parents, des fournisseurs ou de toutes autres personnes ne travaillant pas au lycée se fait sur rendez-vous. L'utilisation du masque est obligatoire sur tout le site.
- Les points d'entrées et sorties :

Calle ORENGA

- **Accès 1** /Calle Orenga "portail loge" pour les élèves (collège et lycée) arrivant par leurs propres moyens au lycée.
- **Accès 2** /Calle Orenga "grand portail central" pour les élèves (tous niveaux) arrivant par bus scolaire.
- **Accès 3** /Calle Orenga "Portail du haut" pour les classes de cycle 1 (PS, MS, GS)

Calle MURTA

- **Accès 1** / Calle Murta pour les classes des cycles 2 (CP / CE1)
- **Accès 2** / Calle Murta pour les classes du cycle 3.

A chaque accès un personnel de surveillance filtrera l'entrée, fera respecter les conditions de sécurité sanitaire.

Cas particulier : Accompagnement des élèves de PS, MS et GS par les familles dans l'établissement : A titre exceptionnel et pour des raisons de sécurité affective, les parents sont invités à entrer dans l'établissement pour déposer leur enfant dans leur cour. (Portail haut Calle Orenga en fonction du lieu de leur classe). Les parents ayant accédé à l'établissement sortiront au plus vite par le même portail d'entrée.

Transport scolaire

- Utilisation de masques : L'usage du masque est obligatoire pour tous les élèves accédant au transport scolaire mis à la disposition des familles par l'APA.
- Attribution des sièges : La répartition des élèves au sein des bus scolaire est organisée, limitant les interactions physiques, en accordant une attention particulière à la mise à disposition d'espaces pour les personnes handicapées. L'attribution des places sera fixée au début de l'année pour toute l'année scolaire par le service gestionnaire, un document sera mis à disposition des accompagnateurs. Les élèves utilisateurs du transport attendront aux arrêts, en maintenant la distance physique avant de monter dans le bus scolaire. Le départ de la file d'attente sera réservé aux personnes occupant les places arrière. La descente se fera dans l'ordre, sans foule et en évitant les contacts.
- Nettoyage, désinfection et ventilation des véhicules. Avant de monter et de descendre du bus scolaire, les élèves devront se désinfecter les mains avec du gel hydroalcoolique. L'entreprise devra disposer de gel hydroalcoolique, et aura la charge de la mise en œuvre des mesures de sécurité, du nettoyage, de la ventilation et de la désinfection du véhicule, conformément à la réglementation en vigueur sur l'utilisation des produits autorisés par les autorités sanitaires.

Fiche thématique : Mise en œuvre de l'emploi du temps Ecole Primaire

Déroulement des cours :

- Classes maternelles : Organisation d'une journée type en PS, MS et GS

Matin :

8h45 - 8h55	Accueil échelonné des élèves/ désinfection
9h00 – 9h50	Activités en classe
9h50 - 10h00	Passage aux toilettes / désinfection
10h00 – 10h20	Collation/ récréation
10h30 - 10h40	Retour en classe/ désinfection
10h40 - 11h45	Activités en classe
11h00 – 11h45	Préparation sortie si ½ journée
11H45 – 11h50	Préparation passage au repas puis sieste PS

Après-midi :

13h20 - 14h10	Sieste/Temps calme/ou accueil échelonné des élèves/ désinfection
13h50 – 15h10	Activités en classe ou en extérieur
15h00 - 15h10	Passage aux toilettes / désinfection
15h10 - 15h30	Goûter/ récréation
15h30 - 15h40	Retour en classe/ désinfection
15h40 - 16h30	Activités en classe ou en extérieur
16h25 – 16h30	Préparation sortie
16H30 – 16h40	Sortie échelonnée parents

Ces horaires varient légèrement selon les groupes de niveaux qui ont des arrivées et des départs échelonnés.

- Classes du primaire :

L'emploi du temps correspond à celui en vigueur ordinairement. Seules sont prises en compte les variations dues aux contraintes hygiéniques.

Sécurité et Hygiène :

- Chaque groupe pendant tout le temps scolaire est en groupe de vie stable.
- Port du masque obligatoire à tout moment pour les adultes et pour tous les élèves à partir de 6 ans
- A l'entrée en salle, le professeur veillera à ce que chaque élève se nettoie les mains prioritairement en utilisant du savon et à défaut du gel hydroalcoolique.
- Chaque salle de classe sera équipée de papier jetable, de gel hydroalcoolique et de produit désinfectant à activité virucide autorisée dans les salles de classe pour le nettoyage des postes de travail partagés (exemple : poste informatique). Une attention particulière sera effectuée par les adultes pour que ces produits ne soient pas accessibles aux élèves.
- L'aération des locaux se fera de façon permanente avec ouverture des portes et / ou fenêtres en privilégiant une aération croisée.

Fiche thématique : Mise en œuvre de l'emploi du temps Collège et Lycée

Déroulement des cours :

- Emploi du temps normal

Sécurité et Hygiène :

- Port du masque obligatoire à tout moment et partout
- A l'entrée en salle, le professeur veillera à ce que chaque élève se nettoie les mains avec du gel hydroalcoolique
- En règle générale, une distance interpersonnelle d'au moins 1,5 mètre sera maintenue dans les interactions entre les membres de la communauté scolaire sur tout le site
- Chaque salle de classe sera équipée de papier jetable, de gel hydroalcoolique et de produit désinfectant à activité virucide autorisée dans les salles de classe pour le nettoyage des postes de travail partagés (exemple : poste informatique)
- Pendant la phase d'installation des élèves, en début de cours, le professeur s'assurera que la salle de classe soit ventilée pendant 5mn.

Accès aux salles de cours :

- Au collège, les élèves se rangent dans la cour aux emplacements prévus et sont pris en charge par les professeurs à 08h50 et après les récréations.
- Au lycée, les élèves accèdent directement aux salles de cours. Les professeurs auront la charge d'accueillir les élèves dans la classe au plus tard à la première sonnerie de cours.
- À tout moment le sens de circulation dans les couloirs et escaliers doit être respecté par l'ensemble de la communauté éducative.

Récréation :

- La distance interpersonnelle minimale de 1,5m doit être respectée
- Si les conditions météorologiques ne permettent pas l'accès aux zones extérieures, les élèves resteront dans leur classe sous la surveillance du dernier enseignant avec qui ils ont été. Dans ce cas, il faudra essayer de garder la salle de classe ventilée pendant la récréation.

Fiche thématique : Sécurité - Nettoyage et désinfection des locaux

Salle de cours :

- Nettoyage des salles de cours fait une fois par jour en utilisant des produits virucides en portant une attention particulière aux zones ou objets d'usage courant et aux surfaces de contact les plus fréquentes telles que tables, poignées de porte, meubles, sols.
- Mise en place d'un affichage encourageant le respect et la compréhension des mesures de prévention et d'hygiène
- Doivent être retirés les ornements ou les objets difficiles à nettoyer.
- Chaque salle de classe est équipée
 - d'un distributeur de solution hydroalcoolique
 - d'un rouleau de papier jetable et d'une solution virucide (ou de lingette virucide).
 - d'une poubelle (avec sac poubelle)

Salles de cours spécifiques :

- **Salle de cours des maternelles :**
 - Pour la sieste, il est recommandé de placer les élèves en alterne-interne (sardines). Les élèves disposent toujours de la même literie, changée et lavée régulièrement.
 - Si des élèves sont amenés à se reposer sur un tapis, le lycée s'assure que chaque élève utilise le même tapis, dispose, le cas échéant, de son propre drap et oreiller, et que les tapis sont nettoyés et désinfectés régulièrement.
 - Les conditions d'hygiène de la classe doivent permettre – si besoin est - d'y manger dans le respect de la sécurité alimentaire.
 - L'existence de papier jetable et de savon doit être garantie dans les toilettes de la classe.
 - Les toilettes des salles de classe doivent être ventilées fréquemment. Lorsque cela est possible il faut pouvoir les garder ouvertes ou semi-ouvertes ; si présence d'extracteurs mécaniques, ils doivent rester allumés pendant les heures de classe.
- **Salles informatiques :**
 - Avant l'utilisation des ordinateurs, chaque élève doit nettoyer son poste de travail.
 - Pour la désinfection des principaux composants partagés (clavier, écran et souris), des lingettes virucides seront utilisées, en les faisant glisser doucement sur la surface de ces éléments.
- **Laboratoires, salles de musique, de technologie et d'arts plastiques :**
 - Avant l'utilisation, chaque élève doit nettoyer le matériel partagé en utilisant des lingettes virucides mises à disposition.

Salle des professeurs, bureaux, locaux des personnels :

- Nettoyage des espaces fait une fois par jour en utilisant des produits virucides en portant une attention particulière aux zones ou objets d'usage courant et aux surfaces de contact les plus fréquentes telles que tables, poignées de porte, meubles, sols.
- Mise en place d'un affichage encourageant le respect et la compréhension des mesures de prévention et d'hygiène
- Doivent être retirés les ornements ou les objets difficiles à nettoyer.
- Avant l'utilisation, chaque personnel doit nettoyer le matériel partagé en utilisant le kit mis à disposition.
- Affichage de la jauge du nombre de personne pouvant être présent simultanément à l'entrée de chaque espace

Sanitaires :

- Nettoyage des sanitaires au minimum 3 fois par jours.
- Mise en place d'un affichage encourageant le respect et la compréhension des mesures de prévention et d'hygiène
- Affichage de la jauge du nombre de personne pouvant être présent simultanément affiché à l'entrée de chaque espace.

Fiche thématique : Service Demi-Pension (Accès et Fonctionnement)

En général, l'espace dans les réfectoires et les horaires seront organisés de manière qu'il soit possible de respecter la distance interpersonnelle de 1,5 m. En cas d'utilisation par des groupes de coexistence stables, il ne sera pas nécessaire de maintenir une distance interpersonnelle entre les élèves, mais avec les autres personnes extérieures au groupe.

- Les circuits d'entrée et de sortie et les lieux d'attente avant le service seront balisés et / ou signalés. Il sera obligatoire de porter un masque dans les circuits d'entrée et de sortie de la salle à manger et pendant tous les déplacements.
- Les plateaux seront distribués et ramassés par une seule personne.
- Les plateaux destinés aux convives souffrant d'allergies et/ou d'intolérances alimentaires seront clairement différenciés. Ils seront étiquetés et sera indiqué le contenu des substances qui provoquent des allergies ou des intolérances et à qui ils sont destinés.
- Par contrat, la société en charge de la préparation des repas s'engage à respecter un cahier des charges permettant de respecter les mesures de prévention établies dans le document "Mesures générales de prévention en relation avec l'alerte au COVID-19 (SARS CoV-2) par les établissements et activités de préparation et de service de nourriture et de boissons."

Sécurité et Hygiène :

- Port du masque obligatoire à tout moment pendant les déplacements
- A l'entrée en salle, toute personne doit se nettoyer les mains avec du gel hydroalcoolique
- La ventilation des locaux sera assurée en permanence

Fiche thématique : Infirmierie (Accès et Fonctionnement)

Les médicaments des traitements ponctuels sont récupérés et rendus aux responsables des élèves ou au responsable APA des transports, les matins ou les soirs, au début et à la fin de chaque traitement.

- Pour les élèves de PS à CM2: l'infirmière se rend en classe pour administrer le traitement à l'heure prescrite.
- Pour les élèves de 6^e à la Terminale : L'élève se déplace à l'infirmierie à l'intercours pour prendre son traitement.

Il est recommandé aux familles d'organiser le traitement afin d'éviter la prise des traitements ponctuels pendant les heures de classe.

Les élèves avec un traitement régulier viennent à l'infirmierie le prendre au moment de l'INTERCOURS.

Visites à l'infirmierie :

L'élève attend en silence et patiemment en respectant la distanciation devant la porte de l'infirmierie.

L'infirmière gère le flux des visites à l'intérieur.

Le passage à l'infirmierie sera inscrit sur PRONOTE pour chaque élève, tous niveaux confondus ainsi qu'un éventuel départ au domicile.

- o PS à GS: l'élève est accompagné par un adulte référent.
- o CP à CM2: l'élève vient accompagné par un camarade.
- o 6^eme à Terminale : l'élève vient accompagné par un camarade

En cas d'accident traumatique par un élève, le Centro Medico ALBORAYA (CMA) se déplace au moment de l'accident.

Le suivi se fera ensuite sur rendez-vous au Centro Medico D'ALBORAYA.

Particularités - COVID 19

- 2 Salles sécurisées sont disponibles.
- L'élève de PS à GS sera accompagné d'un adulte. Les deux porteront un masque. Si l'infirmière entre dans la salle, elle sera équipée d'une protection adaptée.
- Les responsables seront invités à venir chercher l'enfant dans l'heure où ils seront contactés.
- Les élèves seront rendus aux parents à leur arrivée à la porte de la loge.

Fiche thématique : Sanitaires (Accès et Fonctionnement)

Accès aux sanitaires :

- L'occupation maximale pour l'utilisation des toilettes sera d'une personne pour des espaces allant jusqu'à quatre mètres carrés, sauf dans les cas de personnes qui pourraient avoir besoin d'assistance ; dans ce cas, l'utilisation par l'accompagnateur sera également autorisée. Pour les toilettes de plus de quatre mètres carrés qui ont plus d'une cabine ou d'un urinoir, l'occupation maximale sera de cinquante pour cent du nombre de cabines et d'urinoirs, et la distance de sécurité interpersonnelle doit être maintenue pendant leur utilisation.
- Le nombre de personne pouvant être présent simultanément sera indiqué à l'entrée

Hygiène :

- La présence d'eau, de savon et de papier jetable dans les sanitaires doit être garantie.

Fiche thématique : CDI (Accès et Fonctionnement)

Accès au CDI :

- Au CDI, les activités culturelles et d'études peuvent être menées dans la salle, à condition que la capacité de 75% ne soit pas dépassée et que la distance interpersonnelle de 1,5 m soit maintenue.
- La capacité maximale du nombre de personnes pouvant être présentes simultanément dans la salle sera indiquée à l'entrée.

Sécurité et Hygiène :

- Port du masque obligatoire à tout moment
- A l'entrée du CDI, le professeur documentaliste veillera à ce que chaque utilisateur se nettoie les mains avec du gel hydroalcoolique
- En règle générale, une distance interpersonnelle d'au moins 1,5 mètre sera maintenue dans les interactions entre les membres de la communauté scolaire sur tout le site.
- Le CDI sera équipé de papier jetable, de gel hydroalcoolique et de produit désinfectant à activité virucide autorisée dans la salle de classe pour le nettoyage des postes de travail partagés (exemple : poste informatique)
- Le professeur documentaliste s'assurera que le CDI soit ventilé régulièrement sur des durées de 15mn en privilégiant une aération croisée.

Gestion des documents :

- Retour des prêts : désinfection avec une lingette imprégnée d'éthanol suivie d'une mise en quarantaine de 3 jours dans un espace déterminé. (Salle d'orientation).
- Les caisses « retour » resteront à la loge pendant tout le mois de septembre pour éviter de multiplier les entrées.
- Le CDI : prêt possible.

Fiche thématique : Gestion de Cas probable ou de Cas avéré au COVID-19

Référent COVID

- Le référent COVID du lycée est le chef d'établissement ou toute personne à laquelle il aura lui-même délégué cette fonction.

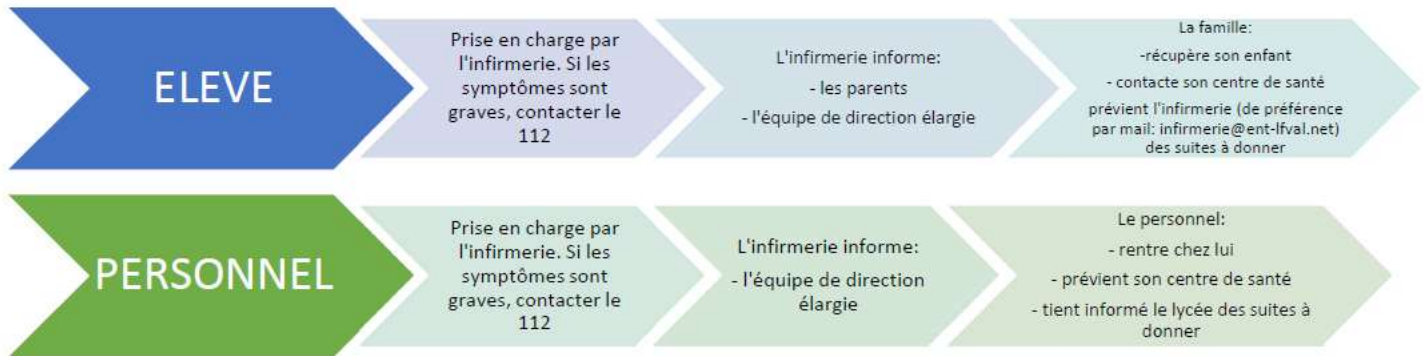
Généralité

- un local d'isolement temporaire, « espace COVID-19», est mis en place au lycée, équipé des moyens matériels nécessaires.
- Tout personnel ou tout élève qui présente des symptômes pouvant être associé au COVID-19 (toux, fièvre, difficulté respiratoire...) et toute personne qui a été en contact étroit sans garder la distance de sécurité pendant au moins 15mn avec des personnes présentant ces symptômes doivent prévenir le lycée en utilisant l'adresse mail prevention.covid@ent-lfval.net.
- Le centre se mettra à la disposition des services de santé et de santé publique, pour fournir les informations nécessaires à l'organisation de la bonne prise en charge des cas éventuels et de l'étude et du suivi des contacts.

Cas d'apparition de symptômes au lycée

- Une procédure est mise en place pour isoler les élèves ou les personnels présentant des symptômes dans le lycée et informer les parents :
Lorsqu'un élève présente des symptômes ou que ceux-ci sont détectés par le personnel du lycée pendant sa journée d'école, il sera emmené à l'infirmerie qui si nécessaire isolera cet élève dans l'espace COVID. Un masque chirurgical sera fourni aux élèves âgés de 6 ans et plus et un autre à l'adulte qui les prendra en charge jusqu'à l'arrivée de leurs parents ou tuteurs et, au cas où l'élève ne pourrait pas mettre de masque chirurgical, des masques de protection FFP2 seront disponibles.
Tout le matériel de protection doit être conservé dans une boîte scellée.
La famille sera informée qu'elle doit contacter son centre de santé ou le numéro de téléphone de référence 900300555, afin que son cas puisse être évalué.
- Les personnels qui présentent les symptômes se retireront dans l'espace dédié et mettront un masque chirurgical. Ils contacteront leur centre de santé ou le service de prévention des risques professionnels ou le numéro de téléphone de référence 900300555 et suivront leurs instructions.
- En cas de perception que la personne à l'origine des symptômes est dans une situation grave ou a des difficultés à respirer, appeler le 112.

CAS SUSPECT AU LYCÉE



CAS SUSPECT HORS LYCEE



CAS CONFIRMÉ



Rappel des consignes sanitaires

Les élèves ou personnel du LFV ne pourront pas accéder à l'établissement Si:

- Ils présentent des symptômes compatibles avec le COVID-19.
- Ils sont en quarantaine pour avoir été testés positifs au COVID-19.
- Ils attendent le résultat d'un test PCR ou d'un autre test de diagnostic moléculaire.
- Ils sont en quarantaine à la maison pour avoir été en contact étroit avec un cas avéré de COVID-19 ou présentant des symptômes compatibles.

Nota bene : Cette fiche schématique est envoyée à toutes les familles et à la communauté éducative

Fiche thématique : Continuité Pédagogique / Plan d'enseignement à distance à l'école primaire

PRINCIPES

Le dispositif doit être soutenable dans la durée pour tous les acteurs du dispositif : élèves/familles/enseignants.

Cas d'un élève confiné.

L'enseignement en distanciel se met en place :

- Accès aux activités à travers le web de la classe
- Des visioconférences seront organisées pendant la semaine de cours

Cas d'un enseignant confiné.

L'enseignant correspond avec sa classe, qui peut être accueillie en BCD pendant la quarantaine ou qui peut suivre avec un remplaçant, si l'établissement en dispose.

Cas d'une classe confinée.

Mise en place d'un enseignement à distance, aux conditions qui ont été mises en place suite aux formations du mois de juin dans l'établissement :

- Sites personnels des enseignants ou sites de niveaux, tous hébergés en local par l'établissement.
- Adresses de l'établissement pour les élèves.
- Envois d'audios, de vidéos, d'activités en asynchrone.
- Contacts en synchrones, en groupes de taille adaptée à l'âge des élèves.
- Suivi régulier des parents auprès de leurs enfants.
- Pas plus qu'en présence, l'enseignement à distance n'est une garderie.

En cas de quarantaine d'une classe ou de tout l'établissement, ce dernier n'est pas responsable de cet état de fait. Il conserve sa vocation de centre éducatif et d'enseignement.

- Ce qui ne sera pas fait :
 - L'établissement n'a pas pour but de placer les élèves en face d'un écran toute une journée. Cette pratique est nocive pour la santé des enfants et inefficace pour les apprentissages des élèves.
 - Les enseignants ne peuvent pas assurer la sécurité des enfants à distance. Les enfants restent sous la seule responsabilité des parents et il est important de ne pas laisser les jeunes enfants sans surveillance.
- Attendus scolaires : raisonnables - ciblés – valorisés
 - Simplicité :
 - RDV réguliers et à heures fixes
 - Outils en nombre limité, communs, déjà connus
 - Cohérence : Sur le même niveau : autant que possible, même fréquence des échanges avec les élèves, même quantité d'exercices et activités.
 - Souplesse : Envoi des activités aux familles par blocs de plusieurs jours pour qu'elles puissent s'organiser selon leur propre rythme.
- Points de vigilance : Rassurer - Encourager - Soutenir les élèves les plus fragiles
- Communication : Les jours et heures habituels de rendez-vous des enseignants sont maintenus pour leur communication avec les parents.

Fiche thématique : Continuité Pédagogique / Plan d'enseignement à distance pour le secondaire

PRINCIPES

Le dispositif doit être soutenable dans la durée pour tous les acteurs du dispositif : élèves/familles/enseignants.

Cas d'un élève confiné.

Dès que la déclaration du cas aura été faite via prévention COVID (prevention.covid@ent-lfval.net), l'élève apparaîtra sur Pronote afin de pouvoir bénéficier d'un suivi à distance.

Cas d'un enseignant confiné

L'enseignant assurera au minima la prise en charge de la classe ainsi que la synthèse du cours en visio. En fonction du contenu de la séquence, les élèves pourront être en certaine autonomie. Les élèves sont maintenus dans leurs salles habituelles.

Cas d'une classe confinée sur une durée inférieure à 14 jours

Mise en place des enseignements à distance selon l'EdT habituel

Charte des visioconférences : Ces temps synchrones sont des temps de classe. Les attendus sont les mêmes :

- Se connecter à l'heure.
- Se tenir assis, changé (pas de pyjama) et prêt à travailler
- Ce n'est pas un moment pour manger.
- Dans la mesure du possible, les parents donnent aux élèves un espace calme (pas de conversations autour, de frères et sœurs, de chiens...)
- Les parents aident aux réglages et à l'accompagnement de la visioconférence mais doivent essayer de limiter leurs interventions (ne pas répondre à la place de leur enfant, leur laisser la parole).
- A la fin de la visioconférence, veiller à ce que votre enfant a bien raccroché pour terminer l'appel.

Cas d'une classe consignée sur une durée supérieur à 14 jours

Mise en place des enseignements à distance selon un EdT adapté